Motion de l'assemblée générale de l'Institut des Sciences Sociales – lundi 9 novembre

Le conseil de l'ISS transformé en Assemblée Générale ce lundi 9 novembre 2026, a voté les positions suivantes, à l'unanimité moins une abstention des 33 présent·es et à l'unanimité des 7 votant.es du conseil ISS présent.es au moment du vote.

L'AG réitère son soutien à la mobilisation en cours et sa condamnation de la répression à laquelle elle donne lieu. Elle dénonce la dangerosité des propos qui comparent cette période aux confinements de 2020-21 en contexte de Covid : ce qui se passe aujourd'hui est un mouvement social, pas une épidémie, et elle demande à ce que les franchises universitaires lilloises continuent à être respectées afin d'assurer la protection de tou.tes les étudiant.es et tous les personnels. Elle fait le constat par ailleurs que ce mouvement social est toujours en cours, que la journée du 5 novembre a été un moment de très forte mobilisation partout en France et qu'au moment où elle se tient des AG massives se tiennent dans plusieurs établissements du pays. Nombre des revendications de ce mouvement social relatives aux conditions de travail et d'études universitaires bénéficient du soutien du président de l'Université de Lille et de ses différents conseils, comme dans plusieurs villes universitaires. Pourtant, à ce jour, rien d'autre qu'une répression constante n'a été obtenu de la part du gouvernement. .

Dans ces conditions, l'AG :

- prend acte du fait qu'un très grand nombre des enseignements des semestres impairs n'ont pas pu avoir lieu dans le contexte des successives fermetures administratives des campus Pont de Bois et Cité Scientifique ;

- rappelle que le refus de basculer ces enseignements en distanciel relève

a) de considérations pédagogiques (annulation des enquêtes de terrain sans les enseignements méthodologiques prérequis, absence d'interactions et de travaux collectifs en TD, impossibilité de s'approprier la littérature scientifique sans discussion avec les enseignant·es en L1, L2 et M1, etc.) ,
b) d'un grave souci d'équité de traitement relatif aux conditions matérielles de chaque étudiant·es (équipement informatique et accès à une connexion fiable[1]),
c) de la connaissance des effets délétères pour les apprentissages et la santé, tant des étudiant·es que des personnels enseignants, largement éprouvés lors de l'épisode Covid ;

- ne voit pas comment garantir que des examens en présentiel tels qu'ils étaient prévus puissent se tenir dans des conditions qui ne soient pas marquées par une profonde instabilité sur les campus ;

- refuse le passage des épreuves prévues en présentiel à une modalité distancielle, de fait intenable juridiquement[2], qui donnerait lieu à coup sûr à l'évaluation de productions faites par des IA génératives et à des échanges d'information entre étudiant·es durant les épreuves, comme

[1] Principe réglementaire rappelé par le Ministère de l'enseignement supérieur et qui a déjà motivé des décisions des tribunaux administratifs en faveur des étudiant·es lésé·es.
[2] Comme l'a rappelé le Ministère dans sa circulaire du 7 novembre 2026, en référence à l'article D.611.12 du code de l'éducation, qui stipule notamment que, pour ce faire, il faut garantir « 1) la vérification que le candidat dispose des moyens techniques lui permettant le passage effectif des épreuves, 2) la vérification de l'identité du candidat, 3) la surveillance de l'épreuve et le respect des règles applicables aux examens ».

cela a été le cas ces dernières semaines dans plusieurs composantes, et en conséquence à une décrédibilisation totale des notes données ;

En somme, l'AG s'inquiète de la grande incertitude, à la fois juridique et éthique, concernant le principe supérieur de l'égalité de traitement entre étudiant·es et n'envisage pas, en conséquence, d'autre solution concrète que de neutraliser l'ensemble des évaluations prévues ce semestre, qui apparaît comme la seule solution pratique à la poursuite du semestre et à renouer avec une activité pédagogique de qualité à la hauteur du cadre national de formation.

Cette neutralisation est une nécessité pratique autant qu'un choix politique. Communiquée comme telle aux étudiant·es, elle est le seul moyen d'obtenir une ouverture pérenne des locaux et de pouvoir retrouver les étudiant.es aussi nombreux·ses et serein·es que possible. L'inquiétude est très grande d'une désertion de nos formations pour le reste de l'année, qui poserait, en cas de redoublements massifs, d'énormes problèmes de capacités d'accueil l'an prochain.

Pouvoir profiter des semaines qui restent avant les congés de fin d'année pour faire cours dans le seul but de former intellectuellement les étudiant·es, selon des modalités compatibles avec la poursuite de la mobilisation, permettrait de ne pas sacrifier par avance les semestres suivants, et d'apporter des contenus solides et dans de bonnes conditions, notamment aux étudiant·es préparant des concours (CAPES, concours administratifs…). Par ailleurs, le temps libéré par la non correction de copies serait notamment consacré à un accompagnement personnalisé des étudiant·es de L3 dans la préparation de leurs dossiers de candidatures en Master. A ce sujet, l'AG s'engage à initier un cycle de discussions au plan national avec les collègues en charge des Masters qui accueillent fréquemment nos étudiants de Licence afin d'envisager des modalités d'examen des candidatures bienveillantes et ajustées au contexte actuel.

En résumé, l'AG requiert la levée du contrôle d'assiduité et la neutralisation de l'ensemble des évaluations pour ce semestre ; elle réclame par ailleurs la réouverture des campus universitaires de Cité scientifique et Pont de Bois et la reprise des enseignements dans des formats compatibles avec la poursuite de la mobilisation.